

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Rapport de la commission chargée d'étudier le

Préavis N°46 / 2011-2016

**Demande d'un crédit de construction pour l'extension
du complexe scolaire du Martinet**

La commission est composée de Mesdames

Catherine SAFI – Présidente
Florence FRIES
Arbenita SEJNA

et Messieurs

Jean-François BUVELOT
Christian FLUHR – rapporteur
Giorgio MICELLO
Laurent SCHATZMANN

La commission s'est réunie le 10.09.2013 en présence de la municipale Madame J. BYRNE-GARELLI et le 12.09.2013 en présence de Madame J. BYNE-GARELLI et de Messieurs Jean-Noël GOEL et Denys JAQUET, ainsi que des membres de la CoFin. La commission ad hoc les remercie de leurs explications.

Préambule : la construction de cette extension (bâtiment D) a été acceptée durant la législature 2006-2011, après une mise au concours débutée en 2002 et gagnée par le bureau Philippe Péclard de Rolle. Elle a pour objectif de répondre à une demande de plus en plus pressante de nouveaux locaux scolaires et accessoirement destinés à des associations socioculturelles. Le montant de l'investissement est l'un des plus importants qu'a connus la commune de Rolle ces dernières décennies. Il est à préciser que son financement comporte une particularité, puisque l'investissement serait transféré à la fin des travaux auprès de l'ASPAIRE.

Description du projet : Madame Joséphine BYRNE-GARELLI a détaillé à la commission toutes les composantes du projet, qui non seulement correspond parfaitement aux besoins actuels, mais qui permet également de faire face à d'éventuels besoins futurs ; en effet, 5 classes seront potentiellement disponibles, ainsi qu'une « réserve de construction » au-dessus de la cantine. Elle précise par ailleurs le souci écologique de la commune qui a fait le choix d'un chauffage aux pellets, même si la norme Minergie ne sera pas obtenue pour une question de coûts. La commission peut constater que le prix de construction au m3 se situe dans un standard raisonnable. Actuellement, seuls les terrains de sport demandent encore une réflexion pour améliorer leur fonctionnalité. La commission, dans son ensemble, approuve donc les choix techniques et organisationnels qui ont été faits dans ce projet ; elle est consciente de l'urgence qu'il y a à permettre son démarrage, puisque l'objectif est une mise à disposition à la rentrée 2015 (ce qui paraît quand même très ambitieux). Il est prévu de demander le permis de construire dès l'acceptation du préavis, sauf pour ce qui concerne les terrains de sports (une demande séparée sera faite ultérieurement).

Aspects financiers : le montant total des travaux est de 22'435'000,- CHF. Dans tous les cas, comme l'ont rappelé Messieurs Jean-Noël GOEL et Denys JAQUET lors de leur présentation, le projet sera financé au départ par la commune. Il est prévu, dès la terminaison des travaux, de transférer l'intégralité de la dette et la propriété du bâtiment à l'ASPAIRE. Ceci appelle les remarques suivantes.

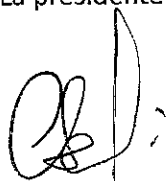
- C'est un changement politique majeur dans le sens où la commune a toujours été propriétaire de ses bâtiments. En l'occurrence, le bâtiment D sera détaché d'un ensemble, qui lui, sera maintenu dans le patrimoine.
- Sur le plan juridique, la commune devra prévoir un droit de superficie. Le syndic précise que celui-ci ne sera sans doute pas facturé à l'ASPAIRE.
- La décision de ce transfert repose sur 2 constats : premièrement la commune dépasserait son plafond d'endettement avec ce nouvel investissement. Deuxièmement, la tendance est depuis quelques années à une vision régionale et les communes avoisinantes sont également utilisatrices de nos infrastructures scolaires à hauteur de 58%.. Par ailleurs, l'autorité de surveillance des finances cantonales a fait des recommandations dans ce sens.
- Un transfert de dette et de propriété nous épargnerait une augmentation du plafond d'endettement, mais nous imposerait une augmentation du plafond de cautionnement.
- Le syndic ne cache pas que malgré ce transfert, le cumul des investissements en cours et à venir pourrait conduire à une augmentation des points d'impôts.

Divers : les membres de la CoFin ont participé à la présentation du syndic et du municipal en charge des écoles. Vu sans doute l'importance du crédit concerné, ils nous ont demandé de faire figurer leurs conclusions, qui sont les suivantes : « la CoFin s'est penchée sur les aspects financiers du PM 46, particulièrement sur le point 3 des conclusions qui a fait l'objet d'un long débat. Une large majorité des membres présents s'est prononcée en faveur de l'acceptation sans amendements des conclusions du préavis ».

Conclusion : Vu le préavis 2011-2016 / N°46 de la Municipalité du 13 août 2013 et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, la commission recommande

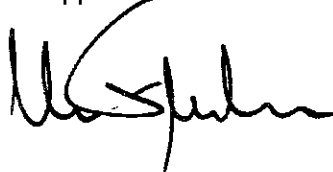
1. à l'unanimité de ses membres d'octroyer à la Municipalité un crédit de 22'435'000,- CHF pour l'extension du complexe scolaire du Martinet par la construction du bâtiment D.
2. à l'unanimité de ses membres d'autoriser la Municipalité à contracter un crédit de 22'435'000,- CHF à cette fin, auprès de l'établissement bancaire qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses, à imputer au compte N° 522.5030.6 « réalisation du complexe scolaire du Martinet D ».
3. par 4 voix contre 3 d'autoriser la Municipalité à transférer cet investissement (totalité de la dette et les intérêts de l'emprunt), une fois la réalisation terminée, à l'ASPAIRE.

La présidente



Catherine SAFI

le rapporteur



Christian FLUHR

Rolle, le 8 octobre 2013